

Les  
guides  
destinations

expat**bloc**

# Singapour

Guides destinations | édition 2010 | [expat-blog.com](http://expat-blog.com)



Caisse des Français de l'Étranger  
La Sécurité sociale des expatriés

## Sommaire .

Édito	p 3
Expat-blog	p 4
Singapour	p 5
Formalités	p 7
Diplomatie étrangère	p 8
Visas	p 9
Douanes	p 14
Travailler	p 15
Créer son entreprise	p 18
Fiscalité	p 19
Banques	p 21
Déménager	p 22
Logement	p 25
Etudier	p 27
La santé	p 29
Conduire	p 32
Vie pratique	p 34





# Édito

## Grande petite île !

Vous aimerez vous expatrier ? Prendre un nouveau départ dans un univers économique prometteur et assurer le bien être de votre famille ? Singapour pourrait être votre future destination !

Malgré sa taille, la République singapourienne est devenue une référence mondiale en matière de réussite économique. Le pays figure parmi les plus développés et prospères du monde.

Celle que l'on surnomme la « Suisse d'Asie » accueille de nombreux ressortissants étrangers au sein d'une société multiculturelle et quadrilingue. L'économie prospère et moderne, dans un pays exempt de corruption, conforte également les investisseurs.

Singapour présente un cachet particulier, du Centre d'affaires aux allures new-yorkaises aux différents quartiers traditionnels malais, chinois ou indiens. Soucieux de favoriser le bien être des citoyens, résidents et touristes, le pays n'est pas resté en marge du développement culturel et environnemental et compense les infrastructures bétonnées par de somptueux parcs naturels et animaliers, jardins et centres de loisirs.

Le Guide d'Expat Blog a pour vocation d'apporter des informations, des conseils utiles et concrets, pour que vous et votre famille puissiez mener à bien votre projet d'expatriation.

Bonne lecture et bienvenue à Singapour

Projet réalisé pour expat-blog  
Rédigé et documenté par Tara



Conception graphique et réalisation  
[www.bigbenprod.com](http://www.bigbenprod.com)

Crédits photo iStock®

Mise en garde et mentions légales

# expat-blog

> Découvrez, échangez,  
partagez



Le site Expat-blog.com est destiné aux personnes désirant tenter l'aventure de l'expatriation au niveau mondial.

Véritable plate-forme de communication multilingue, sa mission première est de partager une vision pragmatique de la vie à l'étranger à travers des forums, des annuaires, des blogs d'expatriés, un réseau social ainsi que des guides sur l'expatriation en ligne ou téléchargeables.

Expat blog est le réseau d'expatriés le plus complet sur le web. Une Plate-forme active avec plus de 150 000 membres répartis dans 206 pays du monde.

Un site, par des expatriés, pour des expatriés.

expat  blog



# Singapour

## Généralités

Située au bout de la péninsule malaise dont elle est isolée par le détroit de Johor et séparée de l'île indonésienne de Sumatra par le détroit de Malacca, Singapour, avec une superficie de 584 km<sup>2</sup>, est la plus importante île de la République singapourienne composée de 64 îles représentant une superficie totale de 648 km<sup>2</sup>.

Singapour occupe une situation géographique stratégique sur la principale voie maritime entre l'océan Indien et la mer de Chine méridionale. Grâce aux passages de tous les navires pétroliers alimentant la Chine et le Japon, aux échanges commerciaux entre l'Inde et l'Asie, le port de Singapour figure à la seconde place mondiale. Il est par ailleurs le 1<sup>er</sup> port de containers du monde.

Le pays, particulièrement ancré dans les secteurs bancaires et financiers, occupe une place internationale importante et se présente comme la seconde place financière asiatique après le Japon.

Son essor économique a été largement renforcé par la stabilité politique du pays, le libéralisme commercial et la

quasi absence de corruption. Réputée pour la qualité des soins et de l'enseignement, sa propreté et depuis quelques années sa stratégie environnementale (en vue d'atteindre une autosuffisance en eau), Singapour est un modèle de réussite.

**Pas d'amis dans  
votre nouveau pays?**

**Le réseau social**  
**Expat-blog.com!**





La population singapourienne, d'origine chinoise (77%), malaise (14%), indienne (8%) et occidentale (1%), vit en harmonie, respectant les langues de chacun. L'anglais est la langue reliant les différentes communautés et la plus importante pour le commerce international. Les habitants bénéficient d'un important pouvoir d'achat. On estime que 90% de la population a accédé à la propriété.

Le bouddhisme est la religion pratiquée par près de 50% de la population. Musulmans et chrétiens représentent respectivement un pourcentage de 14% et hindouistes environ 4%.

La situation géographique de l'île favorise un climat équatorial, chaud et humide, tout au long de l'année. Durant les périodes de mousson, les précipitations sont particulièrement importantes. Malgré une distance d'est en ouest d'environ 40 km, le climat est plus chaud et sec à l'Est.

## Chiffres clés :

**Superficie** : 584 km<sup>2</sup> (697 km<sup>2</sup> en comptant les îles)

**Capitale** : Singapour

**Population (2010)** : 5 000 000 h

**Langues** : Malais, Anglais, Mandarin, Tamoul

**Monnaie** : Dollar Singapour/ S\$ / SGD

**1 euro =** 0,7431 SG\$

**Régime** : République

**Président** : M. Sellapan Rama Nathan

**Premier ministre** : M. Lee Hsien Loong

**Décalage horaire** : UTC+7

## Liens utiles

**Google Maps Singapour**

<http://maps.google.fr/maps>

**Histoire de Singapour**

[http://www.mfa.gov.sg/internet/abtsg/aboutsg\\_history.htm](http://www.mfa.gov.sg/internet/abtsg/aboutsg_history.htm)



# Formalités

## > Visa visiteur

### Séjour d'une durée inférieure à 3 mois

Les visiteurs en provenance d'Europe, de certains pays du Commonwealth ainsi que d'une vingtaine d'autres pays autorisés peuvent entrer à Singapour en possession de :

- leur passeport valide 6 mois après la date de retour
- un billet de retour ou départ de Singapour
- les moyens financiers pour subvenir à leurs besoins durant leur séjour

Un visa « social visit Pass », dont la durée varie en fonction de la nationalité, leur sera délivré à leur arrivée.

#### Attention :

Les ressortissants des pays figurant sur [la liste des pays non exemptée de visa](#) devront solliciter un visa d'entrée auprès de l'Ambassade ou du Consulat de Singapour dans leurs pays respectifs.

### Bon à savoir

Si vous êtes à Singapour en possession d'un « social visit pass » et que vous devez prolonger votre séjour, sachez qu'il est possible de demander une extension de durée directement sur place. Jusqu'à deux mois additionnels peuvent être accordés. Pour en faire la demande, adressez-vous aux services d'immigration de Singapour.

Notez qu'il est interdit de travailler avec un « social visit pass ».

#### Liens utiles :

**Ministère des affaires étrangères de Singapour**

<http://www.mfa.gov.SGD/>

**Immigration and Checkpoint Authority**

<http://www.ica.gov.SGD/>



# Diplomatie étrangère à Singapour

## Ambassade et Consulat de France à Singapour

101 - 103 Cluny Park Road  
Singapore 259595  
Tél. : + 65 68 80 78 00  
Fax : + 65 68 80 78 01  
Web : [www.ambafrance-sg.org/](http://www.ambafrance-sg.org/)

## Ambassade de Belgique à Singapour

8 Shenton Way #14-01  
Singapour 068811  
Tél. : + 65 62 20 76 77  
Fax : + 65 62 22 69 76  
E-mail : [Singapore@diplobel.fed.be](mailto:Singapore@diplobel.fed.be)  
Web : <http://www.diplomatie.be/singaporefr/>

## Ambassade du Suisse en Singapore

1, Swiss Club Link  
Singapore 288162  
Tél. : + 65 64 68.57 88  
Fax : + 65 64 66.82 45  
E-mail : [sin.vertretung@eda.admin.ch](mailto:sin.vertretung@eda.admin.ch)  
Web : <http://www.eda.admin.ch/singapore>

## Haut-commissariat du Canada

One George Street, #11-01  
Singapore 049145  
Tél. : + 65 6854-5900  
Fax : + 65 6854-5930  
E-mail : [spore@international.gc.ca](mailto:spore@international.gc.ca)  
Web : <http://www.canadainternational.gc.ca/singapore-singapour/>

**Vous cherchez du vécu, du vrai ?**

**Consultez l'annuaire des blogs Expat-blog.com !**





# Les Visas

## > Quel visa de travail ?

### Visas de Travail

Pour travailler à Singapour, les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un Visa ou d'un Permis de travail. Diverses formules sont applicables en fonction des diplômes, niveaux de compétences ou rémunération des employés.

#### Bon à savoir

Dans la plupart des cas, les démarches relatives au Visa sont effectuées par l'employeur qui souhaite engager un ressortissant étranger auprès de la « Work Pass Division ». Dans la négative, vous trouverez de plus amples informations auprès du ministère des Ressources Humaines de Singapour.

### Les « Employment Pass »

Les « Employment Pass » sont répartis en 4 catégories Pass 1, Pass 2, Pass Q et Pass S.

#### Pass P1

Le Pass P1 est un visa de travail qui s'adresse aux cadres d'entreprises, aux dirigeants ainsi qu'aux professionnels hautement qualifiés et diplômés. Pour pouvoir bénéficier d'un Pass

P1, la rémunération mensuelle du candidat doit être égale ou supérieure à 7 000 \$SG par mois. La durée du visa est généralement comprise entre 1 et 2 ans renouvelables.

#### Bon à savoir

Notez que le renouvellement n'est pas automatique et que chaque situation est réévaluée en détail et au cas par cas par le ministère des ressources humaines.

Les conjoints et enfants des titulaires de Pass P1 peuvent demander un « Dependant Pass » dans le cadre d'un rapprochement familial.

L'employeur qui souhaite embaucher un titulaire de « Dependant Pass » doit impérativement demander une « Letter of Consent » (L.O.C), équivalent à une autorisation de travail, auprès du ministère des Ressources Humaines. Ce document est plus facile à obtenir qu'un visa de travail standard et n'est pas soumis à des niveaux de rémunération minimum comme dans le cadre des Pass P1, P2, Q1 et S.

Les conjoints non mariés peuvent également accompagner le titulaire du visa grâce au visa « Long Term Social Visit Pass ».

#### Pass P2

Le Pass P2 est très similaire au P1. Les candidats doivent posséder des qualifications ou des formations reconnues



par le ministère des Ressources Humaines de Singapour et percevoir une rémunération mensuelle comprise entre 3 501 et 7 000 \$SG.

Les conditions relatives aux dépendants sont identiques au Pass P1.

#### **Pass Q1**

Le pass Q1 est similaire au pass P2 mais délivré aux candidats ayant une rémunération mensuelle entre 2500 et 3500 \$ SDG.

#### **Attention :**

Le Pass Q1 permet le rapprochement familial entre époux et enfants, mais n'autorise pas celui des accompagnants non mariés.

#### **Pass S**

Le Pass S est un visa de travail destiné aux travailleurs moyennement qualifiés mais possédant des spécificités techniques prisées sur le marché du travail local et dont le salaire mensuel à Singapour est au moins équivalent à 1800 \$SG.

#### **Attention :**

**Il ne permet pas le rapprochement familial sauf si le salaire du titulaire est supérieur ou égal à 2500 \$SG par mois. Dans ce cas, un « dependant pass » peut être octroyé aux conjoints et enfants.**

#### **Bon à savoir**

Pour obtenir le Pass S, il existe un barème à point et des critères

d'attribution (salaire, nature du poste proposé à Singapour et certifications professionnelles du candidat). Des quotas de titulaires de Pass S sont applicables dans les entreprises singapouriennes ne pouvant pas dépasser 25 % de leurs effectifs.

### **Le Personalised Employment Pass (P.E.P)**

Le P.E.P est un visa de travail qui, contrairement aux autres Pass, n'est pas forcément lié à un employeur déterminé. Il permet en effet de chercher un autre emploi pendant six mois consécutifs à l'issu d'un contrat de travail.

Il est délivré aux travailleurs étrangers aux conditions suivantes :

- le dernier salaire à l'étranger était au moins équivalent à 7000 \$SG
- aux anciens titulaires de Pass P1
- aux titulaires de Pass P2 ayant au moins deux années d'expérience professionnelle à Singapour et dont le dernier salaire annuel est au moins égal ou supérieur à 30 000 \$SG.
- aux titulaires de diplômes d'études supérieures délivrés par une école ou université de Singapour ayant travaillé au moins deux ans avec un Pass P ou Q1.



## Bon à savoir

Le P.E.P. est valable 5 ans et n'est pas renouvelable.

S'agissant d'une extension des Pass P et Q, les accompagnants sont en théorie déjà en possession d'un « dépendant pass ».

## L'Employment Pass Eligibility Certificate (EPEC)

L'EPEC est un visa particulier qui permet à ses titulaires de venir à Singapour pour une durée maximum de 1 an afin de trouver un emploi. Il s'adresse aux titulaires de diplômes d'études supérieures ainsi qu'aux anciens titulaires de visas de travail « skilled migrant visa ».

### Attention :

**Il n'est pas renouvelable. Si le candidat trouve un emploi, il doit impérativement faire une demande de visa de travail type « Pass » auprès de la « Work Pass Division ».**

## Le « work permit »

Le permis de travail doit être demandé par l'employeur auprès du « Controller of work permits » pour l'embauche d'un travailleur étranger possédant des qualifications spécifiques recherchées à Singapour et dont le salaire mensuel devra être impérativement inférieur ou égal à 1800 \$SG.

### Attention :

**Le permis de travail ne permet pas le rapprochement familial.**

## Les visas étudiants et PVT

### Le Student Pass

Les étudiants acceptés dans une université singapourienne obtiennent un Certificat d'acceptation (voir les critères d'éligibilité – chapitre Etudier) leur permettant d'effectuer en ligne la demande de Pass étudiant via le système S.O.L.A.R. « Student's Pass Online Application ». Les frais de visa sont de 30 \$SG.

Lorsque la demande sera acceptée (comptez une dizaine de jours), vous pourrez retirer votre Student Pass auprès du Visitor Services Centre of Immigration and Checkpoint Authority de Singapour, muni de tous les documents et justificatifs nécessaires.

### Attention :

**Si votre origine le nécessite, n'oubliez pas de demander un visa d'entrée pour Singapour de manière à pouvoir entrer légalement sur le territoire et récupérer le Student Pass !**



## Bon à savoir :

Les procédures de demande de Student Pass peuvent varier selon le type d'établissement que vous fréquenterez ; en d'autres termes, la marche à suivre et les formulaires de demande de visa différeront selon que vous vous inscrirez dans une université publique, privée ou dans une école polytechnique.

Pour plus de renseignements, contactez directement l'université ou l'école concernée ou consultez le site Internet de l'I.C.A. « [Immigration and Checkpoint Authority](#) »

Le Student Pass autorise les étudiant à travailler jusqu'à 16 h hebdomadaires ou à plein temps durant les vacances scolaires.

## Le « Work Holiday Visa » - PVT à Singapour

Le « Work Holiday Visa » est un visa de travail destiné aux jeunes âgés de 17 à 30 ans, permettant de vivre, travailler ou voyager à Singapour pour une durée maximum de 6 mois.

Il s'adresse aux ressortissants australiens, français, allemands, hong-kongais, japonais, néo-zélandais, britanniques et américains possédant des diplômes universitaires ou justifiant d'un certificat d'acceptation dans une université de leur pays.

### Modalités :

Téléchargez le [Formulaire](#) en ligne sur le site web du ministère des Ressources Humaines de Singapour puis renvoyez-le, dûment rempli, accompagné des documents demandés à l'adresse e-mail : [mom\\_whp\\_wpd@mom.gov.sg](mailto:mom_whp_wpd@mom.gov.sg)

### Attention :

Les diplômes en français doivent être traduits en anglais et certifiés conformes.

## Bon à savoir :

Si votre demande est acceptée, une lettre d'acceptation vous sera envoyée (In Principle Approval letter - IPA). Vous n'aurez plus qu'à payer les frais et procéder à la demande de délivrance du visa. Des frais additionnels peuvent s'appliquer si le Work Holiday Visa est à entrées multiples.

**Fier de votre photo  
du Kilimandjaro?**

**Ajoutez-la  
dans l'album  
**Expat-blog.com!****





## Liens utiles :

**Ministère des ressources humaines de Singapour  
(Ministry of Manpower)**

[http://www.mom.gov.sg/publish/  
momportal/en/home.html](http://www.mom.gov.sg/publish/momportal/en/home.html)

**Work Holiday Visa – PVT à Singapour – Faire une demande**  
<http://www.mom.gov.sg/>

**Work Holiday Visa à Singapour – Site officiel**

[http://www.contactsingapore.  
sg/students/work/programmes/  
work\\_holiday\\_programme/](http://www.contactsingapore.<br/>sg/students/work/programmes/<br/>work_holiday_programme/)

## Ambassades et Consulats de Singapour

### France

Ambassade de Singapour à Paris  
12 Square de l’Avenue Foch  
75116 Paris  
Tél. : + 33 01 45 00 33 61  
Fax : + 33 (01) 45 00 61 79  
E-mail : [singemb\\_par@sgmfa.gov.sg](mailto:singemb_par@sgmfa.gov.sg)  
Web : <http://www.mfa.gov.sg/paris>

## Belgique

Ambassade de Singapour à Brussel  
198 Avenue Franklin Roosevelt  
1050 Brussels  
Tél. : (02) 660 29 79  
Fax : (02) 660.8685  
E-mail : [singemb\\_bru@sgmfa.gov.sg](mailto:singemb_bru@sgmfa.gov.sg)  
Web : <http://www.mfa.gov.sg/brussels>

## Suisse

Mission Permanente à l’ONU du Singapour en Geneva  
Avenue de Pailly 10  
1219 Châtelaine  
Geneva  
Tél. : +41 (022) 795.0101  
Fax : +41 (022) 796.8078  
E-mail : [singpm\\_gva@sgmfa.gov.sg](mailto:singpm_gva@sgmfa.gov.sg)  
Web : <http://www.mfa.gov.sg/geneva>

## Canada

Consulat Général de Singapour en Vancouver  
1820  
999, West Hastings Street  
Vancouver - BC V6C 2W2  
Tél. : (604) 669.5115  
Fax : (604) 669.5153  
E-mail : [singcg\\_vanc@sgmfa.gov.sg](mailto:singcg_vanc@sgmfa.gov.sg)  
Web : <http://www.mfa.gov.sg/vancouver>



# Douanes

Le service des douanes singapou-rien est sévère et limitatif en matière d'importation.

Produits hors taxe autorisés lors de l'arrivée à Singapour par voie maritime ou aérienne, pour toute personne majeure à l'exception des voyageurs en provenance de Malaisie :

- 1 l de vin
- 1 l de bière
- 1 l de spiritueux

## Bon à savoir :

Il n'y a pas d'exemption de taxes pour les cigarettes et le tabac. Vous devrez les déclarer.

### Produits à déclarer en arrivant :

Tabac, fruits, légumes, poissons, et tout objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme.

Le chewing-gum doit aussi être déclaré. Sa vente est interdite à Singapour !

## Bon à savoir :

Le chewing-gum « dentaire » par exemple doit être déclaré. Son importation sera autorisée mais vous devrez en outre vous acquitter d'une taxe. Idem pour le chewing-gum antitabac qui devra être accompagné d'une ordonnance médicale.

## Les produits interdits sont :

Les armes à feu, produits menaçant la biodiversité, les produits chimiques, articles contrefaits, accessoires audio, vidéos ou imprimés à caractère pornographique.

La possession de drogue est extrême-ment réprimée à Singapour et passible de longues peines d'emprisonnement voire de la peine de mort ! Les ustensiles utilisés pour les drogues sont également interdits.

## Liens utiles :

Douanes Singapour

<http://www.customs.gov.sg/>



# Travailler

- > Comment chercher un emploi ?
- > Quels sont les secteurs qui recrutent ?

## Le Marché de l'emploi

Place financière importante d'Asie, Singapour est une puissance économique dynamique et compétitive. Les secteurs d'activités diversifiés et la fiscalité avantageuse attirent des centaines de nouveaux immigrants chaque année. On estime qu'un tiers de la population du pays est d'origine étrangère.

Malgré une légère baisse, le marché de l'emploi reste dynamique et le pays sans cesse à la recherche d'une main d'œuvre étrangère qualifiée et diplômée dans les secteurs manufacturiers, financiers, techniques, biotechnologiques, l'enseignement, la restauration ou le tourisme.

Certaines professions sont réservées aux Singapouriens, comme les professions médicales, tandis que d'autres requièrent un enregistrement auprès des ordres professionnels spécifiques (professions juridiques, architectes, pharmaciens etc.).

En ce qui concerne les conditions salariales, la durée légale du travail ne peut dépasser 8 h par jour et 44 h par semaine. Les heures supplémentaires sont majorées. Les employés Singapouriens disposent d'une dizaine de jours fériés par an et d'une semaine de congés payés au minimum.

Le contrat de travail doit être respecté de manière stricte. Sachez également qu'un employeur peut congédier un employé de manière assez simple avec un temps de préavis parfois très court !

Il n'y a pas de salaire minimum à Singapour, la rémunération dépend du type d'activité exercé. Sachez que le salaire moyen est d'environ 2 500 \$ US par mois.

Il y a peu de grèves et de mouvements sociaux à Singapour et les syndicats sont plus ou moins contrôlés par l'état.

## Lien utile :

**Statistiques Singapour – Salaires, durée du travail, secteurs économiques**

<http://www.singstat.gov.sg/>

**Ministère du travail – Ministry of Manpower**

<http://www.mom.gov.sg/publish/momportal/en/home.html>



## Trouver un emploi

Pour trouver un emploi à Singapour, toutes les ressources nécessaires sont disponibles : journaux, cabinets de chasseurs de têtes, agences d'intérim, services consulaires, chambres de commerce binationales, internet...

### Presse :

À Singapour, plusieurs communautés linguistiques se côtoient et chacune possède sa propre presse. Vous trouverez des journaux en langue malaise, indienne, anglaise ou chinoise. Pour consulter les offres d'emploi en anglais, consulter le Straits Time dont la section emploi est toujours largement fournie et classée par type d'emploi et par secteur d'activité.

### Cabinets de chasseurs de têtes :

Les chasseurs de têtes ont une activité particulièrement importante pour les entreprises singapouriennes : trouver les candidats pour pourvoir des postes spécifiques où des compétences parfois très pointues sont exigées. Les principaux leaders du secteur sont présents à Singapour. Contactez-les, soumettez vos CV et intégrez leur base de données.

### Lien utile :

**Michael Page International**

<http://www.michaelpage.com.sg/>

**Mercury Urval**

<http://www.mercuriurval.com/>

### Agences d'intérim :

Adecco Singapour

<http://www.adecco-asia.com/singapore/index.asp>

### Lien utile :

**Manpower Singapour**

<https://portalqa.manpower.com/>

**Randstad Interim Singapour**

<http://www.randstad.com.sg/>

**Kelly Services Singapour**

<http://www.kellyservices.com.sg/>

### Services consulaires et chambres de commerce :

Afin de trouver un emploi dans une firme étrangère, consultez les chambres de commerce de votre pays (et des autres). Vous y trouverez des listes d'entreprises étrangères qui recrutent, vous pourrez consulter les offres et obtenir des conseils utiles sur l'emploi à Singapour. Ne pas négliger



non plus les services consulaires d'aide à l'emploi.

### **French Chamber of Commerce in Singapore**

<http://www.fccsingapore.com/>

#### **Internet :**

Internet est probablement le meilleur outil pour trouver un emploi à Singapour. Le net fourmille en effet de sites généralistes ou spécialisés sur lesquels vous pourrez déposer vos CV, obtenir des conseils utiles ou consulter les offres. Voici quelques uns des sites d'emplois de référence à Singapour :

#### **Liens utiles :**

##### **Singapore Jobs Online**

<http://www.singaporejobsonline.com/index.php>

##### **Job street**

<http://www.jobstreet.com.sg/>

##### **JobsDB.com**

<http://www.jobsdb.com.sg/SG/EN/V6HTML/Home/default.htm>

##### **Monster Singapour**

<http://www.monster.com.sg/>

##### **Jobs Cyclone**

<http://www.jobcyclone.com/>

#### **Job Seeker**

<http://www.jobseeker.com.sg/>

#### **Singapore IT Jobs**

<http://www.singaporeitjobs.com/>

#### **Singapore Jobs**

<http://singapore.job-q.com/>

#### **Adresse utile :**

##### **Espace Emploi International (EEI)**

48 boulevard de la Bastille - 75012  
Paris

Téléphone : 01 53 02 25 50

Télécopie : 01 53 02 25 95

Courriel : [eei.anaem@anpe.fr](mailto:eei.anaem@anpe.fr)

Internet : <http://www.emploi-international.org/>



# Créer son entreprise

Le Gouvernement Singapourien a mis en place un système rapide et performant de création d'entreprises, assurant en ligne une assistance complète et sécurisée pour l'enregistrement et les demandes de permis.

Toute personne majeure singapourienne ou étrangère peut créer une entreprise individuelle, société à responsabilité limitée (LLP), société en commandite (LP) ou partenariat à Singapour aux conditions suivantes :

- Etre résident à Singapour (1)
- Ne pas avoir été en faillite
- Ne pas avoir été coupable de malhonnêteté
- Etre à jour des paiements auprès du Medisave

(1) Les créateurs d'entreprise non-résidents doivent impérativement avoir un représentant local majeur, répondant également aux critères ci-dessus. Le représentant peut être un citoyen singapourien, un résident ou titulaire de permis de travail.

## Important :

Avant d'engager toute procédure de création d'entreprise, vous devez obtenir votre code d'accès sécurisé sur le site du gouvernement : SingPass <https://www.singpass.gov.sg>

Dès lors, vous pourrez accéder au site officiel du gouvernement BizFile pour créer en ligne votre Société. <https://www.psi.gov.sg/>

## Liens utiles :

### Business start'up guide

<http://www.business.gov.sg/EN/BusinessStartupGuide/index.htm>

### Singapour International

### Chamber of Commerce - S.I.C.C.

<http://www.sicc.com.sg/>

### Chambre de Commerce

### Française de Singapour (FCCS)

[www.fccsingapore.com](http://www.fccsingapore.com)





# Fiscalité

## > Comment déclarer ses impôts ?

### Impôts sur le revenu

Selon la durée de votre séjour professionnel à Singapour ou selon votre statut dans le pays, vous devrez payer vos impôts sur le revenu localement.

L'année fiscale s'étend entre le 1er janvier et le 31 décembre. Le paiement de l'impôt se fait en une seule fois ou par acomptes (pas de prélèvement à la source).

**Convention de Non double imposition**  
Singapour a signé des conventions avec plusieurs états pour éviter la double imposition. Vérifiez auprès des services fiscaux si votre pays a signé cet accord !

### Notion de résidence fiscale

Sont considérés comme résidents fiscaux à Singapour les travailleurs étrangers ayant séjourné plus de 183 jours dans le pays durant l'année fiscale.

### Impôt des résidents fiscaux :

Les résidents fiscaux à Singapour doivent payer un impôt sur le revenu dont le taux progressif ne dépasse pas

20%. Des abattements sont possibles (frais professionnels non remboursables par l'entreprise par exemple).

### Impôts sur le revenu via le programme N.O.R. « Not Ordinarily Resident scheme »

Le système d'imposition N.O.R. a été particulièrement étudié pour les résidents « non-ordinaires » à Singapour, c'est-à-dire ceux qui ont bénéficié du statut de non-résident fiscal pendant 3 années consécutives et qui ont le statut de résident fiscal pour l'année en cours. Concrètement, le système N.O.R. permet de payer des impôts sur le revenu au prorata du temps effectif passé à Singapour, ce qui est un avantage certain et représente une économie non négligeable si l'on est amené à séjourner fréquemment en dehors du pays pour affaire. Pour s'inscrire au programme N.O.R., il faut joindre à sa déclaration d'impôt habituelle un formulaire d'inscription téléchargeable en ligne sur le site de l'I.R.A.S.

### Barème d'imposition :

Revenus	Taux d'imposition
Jusqu'à 20.000 SGD	0%
De 20.001 à 30.000 SGD	3,5%
De 30.001 à 40.000 SGD	5,5%
De 40.001 à 80.000 SGD	8,5%
De 80.001 à 160.000 SGD	14%
De 160.001 à 320.000 SGD	17%
Plus de 320.000 SGD	20%



## **Impôts des non-résidents fiscaux :**

### **Emploi de moins de 60 jours :**

Si vous avez travaillé à Singapour pendant moins de 60 jours, vous ne serez pas imposé sur les revenus gagnés dans le pays. Ceci ne s'applique pas aux directeurs ni aux artistes.

### **Emploi d'une durée comprise entre 60 jours et 182 jours :**

Si vous avez travaillé à Singapour entre 60 et 182 jours, vous serez imposé à hauteur de 15 % de vos revenus gagnés dans le pays. Les cadres seront taxés à hauteur de 20 %.

## **Impôts sur les sociétés**

Les entreprises singapouriennes ou étrangères bénéficient du même taux d'imposition sur les sociétés soit 17%. Consultez le site de l'I.R.A.S. pour prendre connaissance des déductions fiscales applicables.

## **Taxes**

La T.P.S. – Taxe sur les Produits et Services (équivalent T.V.A) est de 7%.

Exemption de TPS sur les marchandises à l'exportation et services internationaux.

## **Bon à savoir :**

Il n'existe pas d'impôt sur les plus values.

### **Important :**

Il faut obligatoirement demander un quitus fiscal avant de quitter Singapour !

### **Lien utile :**

I.R.A.S. – Inland Revenue Authority of Singapore

<http://www.iras.gov.sg/>





# Banques

## > Comment ouvrir un compte en banque ?

Afin d'éviter des frais et des commissions liés à l'utilisation de votre carte bancaire à Singapour, il est vivement conseillé d'ouvrir un compte en banque directement dans le pays. Il y a un vaste choix de banques dont certaines en réseau international comme City Bank ou HSBC et les formalités sont très simples.

### Documents à fournir :

- Passeport
- Une lettre de votre employeur à Singapour ou votre « Employment Pass »
- Un relevé de votre banque d'origine

Le dépôt d'une somme minimum, variable selon les banques, est exigé. Il est possible d'ouvrir un compte en devise.

Vous disposerez d'une carte de débit, la carte « N.E.T.S. », valable dans les distributeurs automatiques et dans les commerces. Pour ce qui est de la carte de crédit, certaines banques ne les délivrent pas aux clients étrangers. Certaines l'octroieront à condition que son titulaire soit en possession d'un permis de travail valide d'une durée minimum de 9 à 12 mois et moyennant

un salaire annuel égal ou supérieur à 30 000 \$SG.

### Bon à savoir

Les comptes de dépôt sont fréquemment rémunérés.

### Liens utiles :

#### D.B.S Bank

<http://www.dbs.com.sg/>

#### City Bank Singapore

<http://www.citibank.com.sg/>

#### HSBC Singapore

<http://www.hsbc.com.sg/>

#### OCBC Bank

<http://www.ocbc.com.sg/>

**Demain à Saïgon?  
Encore dans les  
cartons ?!**



**Vite, vite, le forum  
Expat-blog.com !**

expat blog



# Déménager

- > Comment préparer mon déménagement ?
- > Dédouanement et Franchise

Un déménagement international mérite une attention particulière. Il est important de prendre le temps nécessaire pour se renseigner auprès des organismes officiels et d'étudier minutieusement les offres et conditions des différents transporteurs.

Les conseils d'expatriés déjà résidents à Singapour peuvent être précieux. Il est parfois judicieux de revendre certaines choses avant le départ et de les racheter sur place. Qui plus est, cette démarche diminue le volume à transporter et par conséquent le coût.

## Choix du transporteur

Choisir de préférence un transporteur international référencé auprès des associations professionnelles comme la FIDI (Fédération internationale des déménageurs internationaux), ayant un réseau structuré et un partenaire local afin de faciliter les formalités de dédouanement et la livraison finale. Ce choix vous assurera un déménagement en toute sécurité.

### Liens utiles :

[FIDI](#) Fédération Internationale des Déménageurs Internationaux

[FEDEMAC](#) - Federation of European Movers

## Connaître le volume à transporter

Un expert en déménagement international pourra se déplacer à votre domicile pour évaluer le volume à transporter et déterminer la meilleure solution. Conteneur, palettes au m<sup>3</sup> ou cantines.

## Le contrat de déménagement

Le contrat doit comporter plusieurs points essentiels:

- L'adresse de départ – lieu d'enlèvement des biens
- L'adresse d'arrivée
- Le volume
- Le type de transport et la durée
- Les prestations et obligations du transporteur
- Le prix
- Les conditions d'acheminement jusqu'au domicile
- La couverture d'assurance



Infos : Il vous appartient de définir avec le transporteur quelles seront les prestations requises. Démontage des meubles, emballage de tout ou partie des affaires, fourniture des cartons... il est judicieux de confier l'emballage des objets fragiles à un professionnel pour l'international.

## Liste et déclaration de valeur

Il est capital de dresser une liste très précise du contenu du container (ou caisse) pour établir la « déclaration de valeur ». Celle-ci est requise pour établir le devis et permet de fixer, en cas de perte ou de dommage de vos biens, une indemnisation en fonction du préjudice (conservez précieusement une copie de cette liste).

En conséquence, une « assurance dommage » peut être proposée par le transporteur permettant de couvrir les dommages non prévisibles liés au transport de vos biens à hauteur de la valeur indiquée dans votre déclaration. Un contrat d'assurance vous sera impérativement délivré.

## Lettre de voiture

La lettre de voiture reprend les termes du contrat, le mode de transport, le volume transporté, le nom et l'adresse du client et de l'entreprise de transport, etc. Vous devrez la signer au moment du chargement et lors de la livraison finale.

## Dédouanement – Franchise

Les singapouriens de retour dans leur pays, les résidents permanents et les ressortissants étrangers ayant élu domicile fiscal à Singapour, peuvent bénéficier de l'exonération de la TPS pour le rapatriement de leurs effets personnels et articles ménagers aux conditions suivantes :

- Etre en possession des biens depuis plus de 3 mois
- Biens déjà utilisés et destinés à un usage personnel
- Importer les biens par voies maritime ou aérienne
- Importer les biens dans les 6 mois qui suivent l'arrivée à Singapour
- S'engager à ne pas vendre ou céder les biens dans les 3 mois suivant l'arrivée
- L'importation doit s'effectuer en une seule fois

## Bon à savoir

Singapouriens et résidents permanents rentrant au pays doivent avoir résidé plus de 6 mois à l'étranger pour bénéficier de l'exonération des taxes.

La détaxe n'est généralement pas admise pour les importations par la route.



**Important :**

Les liqueurs, tabacs et véhicules doivent figurer sur la liste et la déclaration de valeur et être impérativement déclarés à l'arrivée. Ceux-ci sont soumis à la T.P.S.

Consultez la liste des produits interdits dans le chapitre « [Douanes](#) »

**Modalités de dédouanement :**

Il est obligatoire de passer par un transitaire local habilité à effectuer des démarches de dédouanement et obtenir un permis d'entrée des marchandises hors taxes.

Vous devrez lui transmettre les photocopies des documents suivants :

- Passeport
- Déclaration de valeur
- Permis ou Visa de travail
- Demande d'exonération de la TPS

**Lien utile :**

<http://www.customs.gov.sg/>





# Logement

## > Comment trouver un logement ?

Trouver un logement à Singapour est assez facile pour les ressortissants étrangers. Le choix s'étend de la maison individuelle à l'appartement en passant par le « condominium » de standing souvent équipé de tennis, piscines ou salles de sport.

Compte tenu de l'offre limitée, les tarifs locatifs des maisons individuelles sont nettement plus élevés.

Les locations de meublés sont très répandues et sont souvent prisées par les étrangers. Enfin, la colocation est également largement pratiquée dans l'île.

### Bon à savoir

Selon votre situation financière, vous pourrez peut-être prétendre à un appartement à louer dans des HDB - Housing Department Board (équivalent d'un H.L.M. de standing).

Vérifiez votre éligibilité sur le site [Internet de l'HDB](#).

### Les contrats de location

Les baux sont en général de deux ans. Les loyers n'incluent pas l'eau, le gaz ni l'électricité.

L'assurance habitation et les taxes d'habitation sont généralement prises en charge par le propriétaire.

Un dépôt de garantie vous sera demandé, équivalent à deux mois de loyer, ainsi que le paiement d'un loyer d'avance.

Le bailleur peut également demander à voir votre passeport et votre visa de travail (Pass) pour plus de garanties.

Bon à savoir :

Une clause « diplomatique » permet de rompre le bail plus facilement en cas de départ de Singapour suite à une mutation ou à un licenciement : le préavis à donner est alors d'un ou deux mois et vous n'aurez pas en charge le reste de votre bail. Bien vérifier que cette clause est mentionnée dans votre contrat de location !

Une taxe de 10% de votre loyer sera appliquée sur votre contrat de location, c'est ce que l'on appelle « Duty Stamp ».



### Liens utiles :

Easy roomate Singapour – offres et demandes de colocation

<http://www.easyroommate.com.sg/>

Service de partage d'appartement à Singapour

<http://www.share-accommodation.sg/>

Century 21 Singapour – offres à la location et à la vente

<http://www.century21singapore.com/>

Singapore Free Classified – offres à la location et à la vente

<http://www.sgadsonline.com/>

**Déjà 220 000  
inscrits!**

**Bienvenue  
aux nouveaux!**



expat**bloc**



# Étudier

- > Quelles sont les démarches ?
- > Faut-il un visa ?

## Scolarité

Lycée français à Singapour  
3000 ANG MO KIO AVENUE 3  
569928 Singapour  
Tél. : + (65) 64 88 11 60  
Fax : + (65) 64 87 28 21  
Web : [www.lyceefrancais.edu.sg](http://www.lyceefrancais.edu.sg)

L'établissement propose l'enseignement de la Pré-scolarisation à la Terminale.

## Études supérieures

Singapour, malgré sa petite superficie, est dotée de plusieurs écoles et universités de renom. Le pays cherche en effet à promouvoir son système éducatif de qualité en attirant les étudiants talentueux du monde entier. Des partenariats se sont donc créés entre les grandes écoles, les universités du monde entier et celles de Singapour (comme par exemple le célèbre M.I.T., l'École Polytechnique ou l'École des mines de Paris).

### Comment s'inscrire ?

Étudier à Singapour implique la possession d'un diplôme de niveau Bac ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais (ou une aisance en anglais), langue dans laquelle les cours sont principalement dispensés.

Lors de votre inscription dans un établissement d'enseignement singapourien, on vous demandera très probablement vos scores aux tests T.O.E.L.F, I.E.L.T.S. Les exigences de scores varient selon les écoles ou universités. Il vous appartient de vérifier ces informations auprès de l'établissement sélectionné.

Si tous les critères d'éligibilité sont réunis, votre établissement vous fera une offre de placement puis vous délivrera un « certificat d'acceptation ». Vous devrez être en possession de ce certificat lors de votre demande officielle de visa étudiant « Student Pass » (chapitre Formalités – Visa Etudiant).

### Bon à savoir :

Les universités, écoles ou établissements d'éducation à Singapour sont payants, y compris dans le système public pour lequel une participation financière est requise. Les frais sont parfois élevés mais des systèmes de prêts, de bourses ou d'aides financières existent. Pour plus de renseignements, contacter directement l'école ou l'université.



Le Student Pass autorise les étudiants à travailler jusqu'à 16 heures hebdomadaires ou à plein temps durant les vacances scolaires

### Liens utiles :

National University of Singapore

<http://www.nus.edu.sg/>

Ministère de l'éducation de Singapour – F.A.Q à propos des études à Singapour pour les étrangers

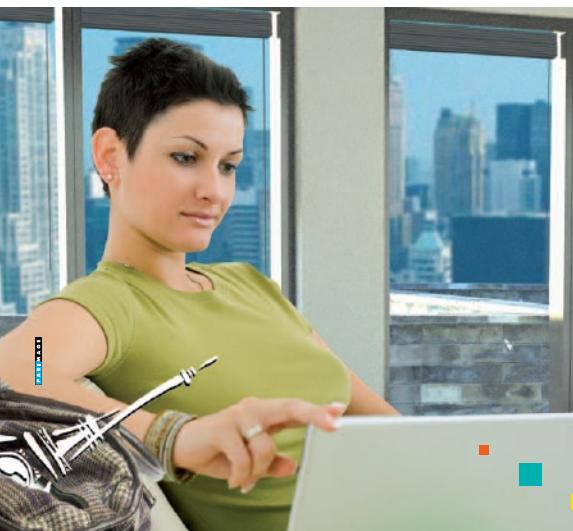
<http://www.singaporeedu.gov.sg/>



# La santé

- > Comment fonctionne le système de santé
- > Faut-il prendre une couverture sociale ?

L'île de Singapour, malgré sa superficie très limitée, possède de nombreuses cliniques, polycliniques ou hôpitaux privés, 8 hôpitaux publics ainsi que plusieurs centres de soins spécialisés.



Le niveau d'équipement, la qualité des soins et le professionnalisme du personnel ont fait de Singapour un centre d'excellence en matière de santé et l'on vient de toute l'Asie pour s'y faire soigner.

## Bon à savoir :

Les prescriptions médicales émises dans d'autres pays ne sont pas reconnues à Singapour. Pour faire renouveler vos prescriptions, consultez un médecin agréé et remettez-lui votre ordonnance. Cela devrait permettre la délivrance d'une nouvelle ordonnance et garantir la continuité de votre traitement. Les pharmacies sont généralement situées à l'intérieur des supermarchés.

## CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

**Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !**

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale. Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00  
[www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)



Caisse des Français de l'Étranger  
La Sécurité sociale des expatriés



## Numéros d'urgence à Singapour

- Police : 999
- Pompier : 995

## Liens utiles :

**Ministère de la santé de Singapour**

<http://www.moh.gov.sg/mohcorp/default.aspx>

**International Patient services centers**

[http://www.singaporemedicine.com/hcp/intl\\_pts\\_svcs\\_ctr.asp](http://www.singaporemedicine.com/hcp/intl_pts_svcs_ctr.asp)

**Central Provident Fund Board (C.P.F.)**

<http://www cpf.gov.sg/>

**Numéros d'urgence et médecins francophones répertoriés à l'Amabassade de France**

<http://www.ambafrance-sg.org/>

## Système public de santé – Protection sociale

### Medisave :

En matière de protection sociale, les salariés Singapouriens bénéficient d'une couverture obligatoire appelée « Medisave » : tous les mois, 6 à 9 % de

leur salaire est prélevé et déposé sur un compte épargne médical appelé « Medical saving Account - MSA » pour permettre l'auto-financement des frais de santé. Le pourcentage de la cotisation varie en fonction de l'âge du contribuable : plus le contribuable est âgé, plus le pourcentage est élevé. Ce compte est plafonné et au-delà du montant maximum autorisé, les sommes « en trop » sont reversées : soit sur un compte spécial, le « special account » pour les personnes âgées de moins de 55 ans, soit sur un compte épargne retraite, le « Retirement Account », au-delà de 55 ans. Lors du décès, les sommes détenues sur un compte MSA sont reversées aux héritiers, sans impôts.

### Bon à savoir

Même si Medisave est avant tout une épargne santé personnelle, les frais de soins de santé sont partiellement remboursés par le gouvernement de Singapour.

### Medishield :

Medishield est une assurance santé similaire à Medisave, mais non obligatoire. Son but est de financer les frais de soins de santé pour les maladies plus graves, les opérations chirurgicales lourdes ou les soins de longue durée pour lesquels Medisave ne suffirait pas. Medishield permet donc la prise en charge de ces frais



en prenant le relais de Medisave. La contrepartie est que les franchises sont élevées. La contribution à Medishield peut être prélevée sur son compte MSA. On ne peut rejoindre Medishield après 75 ans et la prise en charge s'arrête après 85 ans.

### **Medishield plus :**

Assurance qui permet de rembourser partiellement les frais de soins de santé dans le système privé.

### **Medifund :**

C'est l'assurance santé de base garantie aux plus démunis.

## **Droits en tant qu'expatrié à Singapour ?**

### **Vous êtes résident permanent ou auto-entrepreneur à Singapour :**

Si vous êtes résident permanent à Singapour, vous pourrez bénéficier du système de protection social de Singapour et vous affilier à Medisave, Medishield, Medishield plus ou Medifund selon votre situation.

### **Vous n'êtes pas résident permanent et vous travaillez sous contrat expatrié ou contrat local :**

Il est nécessaire de souscrire une assurance privée répondant à vos besoins.

### **Si vous êtes détaché d'une entreprise française :**

Vous pourrez conserver votre affiliation auprès de la sécurité sociale pendant 12 mois, renouvelable une fois.

## **Couverture santé privée**

Les expatriés résidant à l'étranger ne sont plus couverts par le système classique de Sécurité Sociale français, dès lors que leur séjour est supérieur à 3 mois. Vous devez avoir recours à un système d'assurance volontaire privé.

Il est possible de souscrire une protection sociale soit auprès de C.F.E. - [Caisse des Français à l'Etranger](#), soit auprès d'assureurs privés spécialisés dans l'expatriation.



# Conduire

- > Mon permis est-il valide ?
- > Comment demander un permis de conduire ?

Pour conduire à Singapour, les ressortissants étrangers doivent se soumettre aux réglementations et à la législation singapourienne en matière de permis de conduire.

## Pour les résidents permanents :

Les résidents permanents sont habilités à conduire avec leur permis pour une durée maximum de 1 an. Passé ce délai, ils doivent impérativement se procurer un permis de conduire singapourien. Pour cela, ils doivent prouver aux autorités que leur séjour à Singapour est supérieur à 1 an avec un motif valable (étude, travail), et doivent séjourner au minimum 6 mois sur place durant cette même année.

À l'issue d'une période de 5 ans en possession d'un permis de conduire singapourien, les résidents permanents pourront obtenir un permis de conduire valable à vie et mentionnant leur numéro d'identité, le N.R.I.C.

Pour obtenir un permis de conduire à Singapour, il faut passer les tests d'aptitude, le B.T.T. « Basic Theory Test » dans l'une des 3 auto-écoles agréées. Si les tests sont réussis, vous pourrez directement procéder à la conversion de votre permis de conduire national contre un permis de conduire singapourien auprès de l'un des « Traffic Police Driving Test Centers » situés directement dans les locaux des auto-écoles.

### Justificatifs à produire :

- L'original de votre passeport plus une photocopie ;
- Votre carte NRIC ou votre permis de travail ou d'étude;
- L'original de votre permis de conduire plus une photocopie ;
- Le paiement des frais (50 \$SG) ;
- Une photo (mat) type passeport.

Pour les ressortissants étrangers avec permis de travail ou d'étude :

Les ressortissants étrangers de passage, en possession d'un visa de travail temporaire ou étudiant, peuvent conduire avec leur permis de conduire national pour une période n'excédant pas 12 mois.

Si leur permis de conduire n'est pas rédigé en anglais, il est nécessaire de se procurer un permis de conduire international. Si le permis



de conduire international n'est pas délivrable dans votre pays, il faudra alors demander une traduction officielle de votre permis de conduire en anglais. Adressez-vous auprès de votre Ambassade à Singapour.

### **Bon à savoir**

Au-delà de 12 mois, il est nécessaire de faire une demande de permis de conduire de Singapour.

### **Le permis de conduire international :**

Pour demander un permis de conduire international, contactez votre préfecture et faites une demande en présentant tous les justificatifs nécessaires à savoir :

- Une carte d'identité ou un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou une carte de séjour ou de résident ;
- Votre permis de conduire national ;
- Deux photos type passeport.

### **Bon à savoir**

Conduite à gauche à Singapour !

### **Liens utiles :**

**Singapore Police Force - conduire à Singapour**

<http://driving-in-singapore.spf.gov.sg/>

**Singapore Driving Safety Center**

<http://www.ssdcl.com.sg/>



# Vie pratique

## > Internet, électricité, téléphone... ?

### Amendes et Loi urbaine

Singapour est le pays régit par une Loi urbaine stricte et tout manquement au respect des lois est pénalisé par des lourdes amendes. En cas de récidive, les amendes sont majorées et assorties d'heures de travail correctionnel. Les services de police circulent en civil afin contrôler et verbaliser plus efficacement.

De nombreux slogans humoristiques sont repris : « Singapour le pays des Amendes », « Mangez des amendes de Singapour ». Il en est de même pour le marketing publicitaire utilisant les multiples interdictions sur des produits destinés aux touristes.

Interdiction de fumer : 1 000 SGD

Dans tous les lieux publics ou fermés ainsi que dans les transports publics.

Il est permis de fumer dans la rue mais interdit d'envoyer la fumée sur un passant et :

- Interdit d'écraser sa cigarette par terre : 500 SGD

- Interdit de cracher : 30 SGD
- Interdit de jeter des détritus : 500 à 1000 SGD
- Interdit de manger du chewing-gum dans les lieux publics
- Interdit de manger ou boire dans le métro
- Interdit de traverser hors des passages piétons

### Bon à savoir

Le comportement vis-à-vis des femmes, notamment en public, ne doit jamais être équivoque. Sur simple dénonciation, la police peut procéder à des arrestations pour « attentat à la pudeur ».

### Communications

Le principal fournisseur singapourien est Singtel <http://info.singtel.com/> proposant des produits et services aux particuliers et entreprises.

#### Coût des communications :

- Téléphone fixe : Communications locales / entre 0,70 et 1,40 \$SG par minute
- Téléphone portable : Forfaits à partir de 20 \$SG pour 80 minutes par mois

#### Annuaires téléphoniques

<http://www.singaporedirectory.org/>

<http://www.yellowpages.com>



## Internet

Le réseau internet est particulièrement développé dans le pays où près de 70% de la population sont abonnés. De nombreux fournisseurs proposent leurs services et packages. Les principaux sont SingNet, StarHub, Pacnet, M1.

## Eau

L'eau est un enjeu stratégique pour Singapour comptant 4,5 millions d'habitants pour une superficie de 630 km<sup>2</sup>. Longtemps dépendant de la Malaisie, le pays a investi dans la construction d'un barrage et système de désalination de l'eau de mer et a développé une importante stratégie de récupération, traitement et gestion des eaux pluviales.

L'île de Singapour est un remarquable exemple de gestion de l'eau. On estime qu'en 2011, le pays sera autonome à 50%.

La distribution est assurée par l'agence nationale pour l'eau P.U.B. Public Authority Board

<http://www.pub.gov.sg/water/Pages/default.aspx>

## Électricité & Gaz

La compagnie nationale Singapore Power détient le monopole de la distribution en gaz et électricité.

L'alimentation électrique est en 220 – 240 V ; Les prises sont anglaise (carrées 3 fiches).



<http://www.singaporepower.com.sg/>

## Media

La censure est pratiquée à Singapour interdisant la publication de certains magazines ou journaux pouvant nuire aux règles sur les mœurs en vigueur dans le pays. Sont également interdits les journaux en provenance de Malaisie.

### Presse en ligne

<http://www.onlinenewspapers.com/singapor.htm>

### Télévision

Le groupe MediaCorp TV <http://www.mediacorp.sg/index.php> présente 9 chaînes nationales.

Les paraboles sont interdites. Seule la télévision par câble est autorisée.

### Poste

Singapore Post ,vous trouverez sur le site de la poste singapourienne tous les renseignements relatifs aux coûts des envois à l'international ainsi que les différents services proposés.

<http://www.singpost.com.sg/>

[Guide en ligne des services postaux](#)



# expat-blog

Nous invitons cordialement les entreprises et professionnels établis en Angleterre à nous contacter afin de présenter et promouvoir leur activité.

Contact : [julien@expat-blog.com](mailto:julien@expat-blog.com)

Nous invitons également tous les expatriés à nous faire part de leurs observations, communiquer des informations ou conseils à intégrer au Guide.

**Serial-Expat?**

Rédigez un article dans les guides en ligne **Expat-blog.com!**

expat blog







# Les guides destinations

- > Retrouvez tous les guides destinations depuis [www.expat-blog.com](http://www.expat-blog.com) rubrique télécharger
- > Les prochains guides destinations :



## Mise en garde :

Malgré notre attention et notre mise à jour permanente, certaines informations que vous trouverez dans ce guide peuvent être dépassées depuis la rédaction des articles. Il vous appartient donc de vous renseigner auprès des sites officiels afin de disposer des dernières mises à jour en vigueur. Expat-blog.com ne pourra en aucun cas être tenu responsable des désagréments occasionnés.

## Textes et photographies :

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle contenues dans ce guide, par quelque procédé que se soit et sans le consentement express de l'auteur ou du photographe est strictement interdit (art. L122-4 du code de la propriété intellectuelle).